



Procès-verbal n°19

Séance extraordinaire du jeudi 28 septembre 2023 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire 8 juin 2023
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2023
4. Nomination d'un-e membre de la commission réglementaire en remplacement de Monique Calame (ELT), démissionnaire
5. Nomination d'un-e membre de la commission financière en remplacement d'Alain Maurissen (PVL)
6. Nomination d'un-e membre de la commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Pascal Perret (PLRT), démissionnaire
7. Nomination d'un-e membre de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics en remplacement d'Alain Maurissen (PVL), démissionnaire
8. Nomination de deux membres de la commission de l'intégration en remplacement de Ling Imer (PLRT) et Nadia Chassot (PLRT), démissionnaires
9. Nomination d'un-e membre de la commission PAL en remplacement de Monique Calame (ELT), démissionnaire
10. Nomination d'un-e délégu-e au conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie en remplacement d'Alain Maurissen (PVL), démissionnaire
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune (RGC)
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement de police (RPol)
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023
14. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 120'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique
15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision du règlement du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie
16. Interpellations et questions
17. Lettres et pétitions
18. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
19. Divers

Le président Raphaël Kummer (PLRT) : « Mesdames, Messieurs, en raison de l'absence de M. Gérard Gremaud, il manque un vice-président. Est-ce que le PSLT peut nous fournir un vice-président pour la séance ? Merci à M. Philippe Mattmann d'accepter de rejoindre le bureau.

Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue pour cette rentrée politique du Conseil général après un été rafraichissant, je l'espère, en tout cas pour la tête. Je salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'administration communale, de la presse si elle est là ainsi que le public et je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, il passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pascal Perret (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 36 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 19. Gonçalves Sylvie (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 20. Hug Stéphane (PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 21. Imer Ling (PLRT) |
| 4. Binggeli Maurice (PSLT) | 22. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 23. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 24. Lovis Leonore (suppléante Les Vert·e·s) |
| 7. Butin Tammy (PLRT) | 25. Luthi Michel (ELT) |
| 8. Calame Monique (ELT) | 26. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 9. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 27. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert·e·s) |
| 10. Carvalhal Alvaro (Les Vert·e·s) | 28. Perret Pascal (PLRT) |
| 11. Chassot Nadia (PLRT) | 29. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 12. Clottu Edouard (Les Vert·e·s) | 30. Pinsard François (Les Vert·e·s) |
| 13. Degiorgi Edith (ELT) | 31. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 14. Fridez Alain (PLRT) | 32. Remexido Teresa (Les Vert·e·s) |
| 15. Gehrig François (PVL) | 33. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 16. Glardon Philippe (PSLT) | 34. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 17. Gomes Bruno (PVL) | 35. Storrer Vincent (Les Vert·e·s) |
| 18. Gonçalves Jorge (PLRT) | 36. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusés :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Caron Simone (PSLT) | 4. Issemann Philippe (PLRT) |
| 2. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 5. Mendy Vincent (Les Vert·e·s) |
| 3. Gremaud Gérard (PSLT) | 6. Smith Ted (PLRT) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), secrétaire
Dubosson Valérie (Les Vert·e·s), vice-présidente
Eugster Martin (ELT), président
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), membre

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2023

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2023 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2023 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. Nomination d'un-e membre de la commission réglementaire en remplacement de Monique Calame (ELT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Michel Planas (ELT)**

– Applaudissements –

5. Nomination d'un-e membre de la commission financière en remplacement d'Alain Maurissen (PVL), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Belul Bajrami (PVL)**

– Applaudissements –

6. Nomination d'un-e membre de la commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Pascal Perret (PLRT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Bastien Amez-Droz (PLRT)**

– Applaudissements –

7. Nomination d'un-e membre de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics en remplacement d'Alain Maurissen (PVL), démissionnaire

Est nommée tacitement : **Angelica Palmieri (PVL)**

– Applaudissements –

8. Nomination de deux membres de la commission de l'intégration en remplacement de Ling Imer (PLRT) et Nadia Chassot (PLRT), démissionnaires

Sont nommés tacitement : **Tammy Butin (PLRT)** et **Jérôme Amez-Droz (PLRT)**

– Applaudissements –

9. Nomination d'un-e membre de la commission PAL en remplacement de Monique Calame (ELT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Pascal Vaucher (ELT)**

– Applaudissements –

10. Nomination d'un-e délégué-e au conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie en remplacement d'Alain Maurissen (PVL), démissionnaire

Est nommée tacitement : **Angelica Palmieri (PVL)**

– Applaudissements –

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune (RGC)

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas résumer le rapport qui est très court. J'ajouterai une information, à savoir qu'actuellement, le procès-verbal de la dernière séance de législature n'est pas du tout approuvé. C'est donc pour cette raison que nous souhaitons nous doter d'un règlement nous permettant de l'approuver. Je vous remercie et je suis à disposition pour répondre à vos questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Vincent Storrer (Les Vert-e-s), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour la qualité de son travail ainsi que pour la présentation du rapport.

La commission a accepté à l'unanimité la révision partielle du règlement afin de clarifier les modalités d'adoption des procès-verbaux des séances de fin de législature.

La commission propose un amendement dans le but de remplacer l'abréviation « OJ » par « ordre du jour ».

Le président donne la parole aux groupes.

Pascal Perret (PLRT), au nom du PLRT « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, s'agissant de la révision partielle du règlement général de commune, elle a été acceptée lors de la séance de préparation du 21 courant, à l'unanimité des membres présents.

Cette adjonction permettra d'adopter par voie de circulation le dernier procès-verbal de la législature. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste de La Tène s'est rencontré le jeudi 21 septembre pour discuter des éléments traités ce soir.

Concernant cette révision partielle du règlement général, le groupe n'a pas d'opposition à formuler quant à cette proposition. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 21 septembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune.

Nous avons largement discuté et notre groupe soutient la révision partielle du règlement général de commune. Nous soutenons également l'amendement déposé par la commission réglementaire. Merci. »

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'Entente de La Tène a accepté ce rapport à l'unanimité et n'a pas de remarque supplémentaire à formuler. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président procède au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote des comptes et de l'arrêté qui sont acceptés à l'unanimité.

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement de police (RPol)

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il s'agit simplement de mettre en phase deux règlements, s'agissant des lots de 6 autorisations concernant l'ouverture des établissements nocturnes. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Sylvie Gonçalves (PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 14 septembre 2023, la commission réglementaire s'est penchée sur la révision partielle du règlement de police.

Cette petite incohérence entre le RTE et le RPol avait déjà été relevée par la commission réglementaire lors de sa séance du 8 mars 2023. De ce fait, la commission remercie le Conseil communal pour son rapport et c'est à l'unanimité de ses membres présents qu'elle soutient la modification proposée. »

Le président donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT soutient à l'unanimité la révision proposée. Merci. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Vert'libéral ne trouve pas d'inconvénient à cette proposition et soutient la révision partielle du règlement général de police. Merci. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste apporte son soutien à la révision partielle du règlement de police. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je pourrais vous dire maintenant : l'Entente de La Tène a accepté ou a refusé... mais vous ne comprendrez peut-être pas pourquoi on a décidé ainsi. Une explication un peu plus étoffée peut vous aider à mieux comprendre et vous aider à prendre la bonne décision. En quelque sorte on joue aux influenceurs.

Donc voici mon résumé. Notre Autorité (si j'ai bien compris, c'est nous) décide aujourd'hui d'une légère révision du RPol qui est nécessaire parce qu'il y a un autre règlement, le RTE, qui règle différemment les autorisations des prolongations nocturnes des établissements publics (EP).

Chaque EP a droit à 36 prolongations par année jusqu'à 4h00 du matin. Les vendre à l'unité crée des tracasseries administratives qu'on aimerait éviter. D'accorder ces 2 règlements en alignant le RPol au RTE et délivrer ces autorisations en lots de 6 à maximum 12 à la fois, est certainement compréhensible.

Le 19 septembre 2023, lors de sa séance, l'ELT a décidé à l'unanimité des membres présent-e-s, de soutenir le projet d'arrêté concernant la révision partielle du règlement de police.

Cependant, en rédigeant ce rapport, une question s'est cristallisée dans ma tête de Suisse allemand. 7 EP à La Tène x 36 = 252 = 5 prolongations par semaine ! Laténa Night-Club Fiesta ! Rassurez-vous, le règlement règle tout.

L'article 63, alinéa 4 stipule : *Les prolongations ne s'appliquent qu'aux locaux fermés.*

Pourquoi quelqu'un demanderait-il des prolongations pour un local qui est fermé ? C'est cette question qui s'est cristallisée dans ma tête de Suisse allemand. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je n'ai aucune information supplémentaire à vous transmettre par rapport à ce qui figure dans le rapport, donc je ne prendrai pas la parole plus longtemps. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Maurice Binggeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 12 septembre pour étudier ce rapport. C'est à l'unanimité qu'elle vous propose de soutenir la proposition du Conseil communal quant à reconduire le mandat de l'organe de révision Soresa SA pour les comptes de l'année 2023. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 19 septembre écoulé, les membres de l'ELT ont bien compris, dans la perspective d'une éventuelle fusion, qu'il n'était pas opportun de changer d'organe de révision pour les comptes 2023. C'est donc à l'unanimité que nous accepterons l'arrêté relatif à cette désignation. »

Stéphane Hug (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance du PLRT du 21 septembre, ce point n'a pas soulevé de grandes discussions. Celui-ci a été accepté à l'unanimité des membres présents la reconduction de la fiduciaire Soresa SA en qualité d'organe de révision pour les comptes 2023. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 21 septembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023.

Vu la prolongation de la législature actuelle pour cause de fusion attendue pour le mois de novembre de cette année, notre groupe ne voit pas de problème à prolonger le délai à l'organe de révision actuel pour les comptes 2023 (Soresa SA). Merci. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT réuni la semaine dernière approuve à l'unanimité la proposition du Conseil communal qui est de reconduire la fiduciaire Soresa SA en qualité d'organe de révision pour les comptes 2023.

Le PSLT trouve cette proposition intelligente et il acceptera le projet d'arrêté. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

14. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 120'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous est présenté ce soir concerne le remplacement du véhicule avec lequel nous collectons les déchets sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit de remplacer le véhicule existant, qui est techniquement à bout de souffle, des réparations importantes et coûteuses étant à prévoir.

Le véhicule est utilisé quotidiennement, avec de nombreux arrêts et départs, et peut soulever et vider les petits et grands conteneurs.

Mais malheureusement, lors de ces innombrables arrêts, les gaz d'échappement s'accumulent sous le véhicule et pénètrent dans la cabine de la conductrice ou du conducteur, ce qui est néfaste pour nos collaboratrices et collaborateurs.

La propulsion électrique est judicieuse à plus d'un titre, car elle est justement idéale pour l'environnement urbain. Pas de bruit, pas de gaz d'échappement, pas d'usure des pièces comme l'embrayage ou les freins, pas de changement d'huile ou de bougies - en tant qu'ancien mécanicien automobile, je pourrais continuer cette liste sans problème.

Oui, le prix d'achat est environ 30% plus élevé par rapport à un véhicule thermique, mais les coûts d'exploitation et d'entretien sont en contrepartie nettement plus faibles. Oui, cela vaut la peine de faire cet achat, non seulement par respect pour notre environnement, mais aussi par respect pour les finances publiques.

C'est aussi le bon moment pour faire cette acquisition, même un mois avant le vote sur la fusion. Nos communes voisines travaillent avec un autre système et ne peuvent ni soulever ni vider les petits conteneurs jusqu'à 140 litres, ni les grands conteneurs jusqu'à 770 litres. Une commune fusionnée se réjouira également du service rendu par ce véhicule. Cet achat est également judicieux en cas de fusion.

Il existe encore peu de modèles de ce type sur le marché et nous n'avons donc pas pu obtenir trois offres comparables.

Nous avons choisi l'option B2, le véhicule le moins cher et le plus petit en termes de dimensions extérieures, mais plus grand en termes de capacité de transport que le véhicule actuel, car il est équipé d'un compacteur.

C'est un produit français et la liste des références est importante.

En termes d'entretien (s'il y en a un), il sera moins coûteux et un point de service se trouve à proximité immédiate.

Le prix d'achat est de 120'000 francs, que nous finançons à hauteur de 30'000 francs avec le fonds à vocation énergétique, un amortissement de 10% nous amène au calcul du coût annuel de 6'730 francs.

Nous recevrons 8'000 francs pour la reprise de l'ancien véhicule.

Cette acquisition nécessaire est en premier lieu un grand bénéfice pour la santé de nos collaborateurs et collaboratrices, mais aussi pour notre environnement.

Nous voulons, en tant qu'entité politique, quel que soit son nom – La Tène ou Laténa – montrer l'exemple en passant à des véhicules à propulsion électrique.

Je vous remercie de votre attention et suis prêt à répondre à vos éventuelles questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Belul Bajrami (PVL), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 13 septembre dernier, la commission des infrastructures a étudié le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 120'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique.

Le conseiller communal en charge du dossier nous a exposé le projet et nous a proposé le meilleur choix d'achat d'un nouveau véhicule d'une capacité de 3 m³, soit l'option B2.

Le débat a été ouvert et plusieurs questions des commissaires ont trouvé réponse de la part du conseiller communal en charge du dossier ainsi que de M. Aurélien Karg, chef du service Infrastructures.

Votre commission a accepté la demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Merci. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, la commission financière a débattu au sujet de l'achat de ce véhicule électrique.

Votre commission a obtenu réponse à ses questions et a été convaincue que malgré son coût élevé, l'option électrique de ce véhicule s'avérait judicieuse au vu de son utilisation et ses déplacements particuliers.

Votre commission vous propose donc, à l'unanimité des membres présents, de suivre la proposition du Conseil communal pour cet achat. »

Le président donne la parole aux groupes.

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'achat d'une voiture n'est jamais chose simple et quand il s'agit d'acheter un véhicule utilitaire, il y a beaucoup de points à prendre en considération. Le Conseil communal nous a à nouveau soumis un rapport qu'on peut qualifier de bien goupillé.

Pour ne pas trop prolonger, j'ai sélectionné quelques points qui me semblent être assez importants pour les souligner. Le véhicule à remplacer comptabilise plus de 12'000 h d'utilisation en 10 ans – 24 h réparties par semaine. Ceci peut paraître peu, comparé avec les 40 heures que nous bossons. Mais comparé aux véhicules de nos communes voisines, c'est beaucoup et si on se réfère au tableau comparatif, les véhicules de nos voisines auraient un sale âge (j'ai corrigé la faute d'orthographe du tableau comparatif du rapport).

En plus, notre véhicule actuel semble souffrir parce qu'il émet des gaz. J'avais un collègue de bureau qui avait le même symptôme. Mais ce n'était pas lui qui en souffrait.

Alors bienvenue Goupil ! Le véhicule a été défini et sélectionné d'après des critères listés dans le rapport. 3 options ont été évaluées (A, B1 et B2 – la commune était probablement à court de C).

Goupil L4, l'option B2 a été sélectionnée parce que :

- le véhicule est électrique
- sa fabrication est européenne (France – il y a quand même un petit risque) – support technique à 15 km
- il est compact et maniable (sa largeur de 1.2 m aidera certainement à renforcer le lien social entre le personnel dans la cabine ; heureusement il n'y aura plus de gaz... quoi que...)
- il n'émet pas de CO2
- il possède un système de levage adapté aux différents types de contenants répartis sur le territoire cantonal
- et, bien entendu, La Tène persévère dans la prise de mesures en faveur de l'écologie

Ici, je tiens à citer un physicien allemand (dont j'ai oublié le nom) qui disait :

« La mobilité électrique n'est pas propre. En silence, elle balaie la saleté dans un autre coin. » Pensez-y.

Le 19 septembre 2023, lors de sa séance, l'ELT a décidé à l'unanimité des membres présent-e-s d'accepter le projet d'arrêté concernant une demande de crédit de 120'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique. Merci. »

Manuel Carneiro Costa (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est lors de sa séance du jeudi 21 septembre que le groupe PSLT a pris connaissance et débattu du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 120'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique.

L'achat de ce véhicule électrique pour une utilisation par la voirie peut être justifié par plusieurs raisons, notamment en termes d'utilité, de nécessité et d'impératifs liés à la durabilité et à l'environnement. Voici quelques arguments qui soutiennent la décision du parti socialiste de valider la proposition du Conseil communal d'acquiescer ce véhicule de voirie :

1. Réduction de la pollution atmosphérique : les véhicules électriques ne produisent pas d'émissions directes de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques nocifs, ce qui contribue à améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines. Rapporté au véhicule utilisé à ce jour par la voirie, les courtes distances, les arrêts et démarrages successifs sont inappropriés en termes d'efficacité énergétique avec un système de moteur à combustion interne.
2. Réduction du bruit : les véhicules électriques sont généralement plus silencieux que les véhicules à moteur à combustion interne, ce qui contribue à réduire la pollution sonore dans les zones résidentielles.
3. Durabilité environnementale : l'utilisation de véhicules électriques s'inscrit dans une démarche de développement durable, car ils sont souvent alimentés par de l'électricité provenant de sources renouvelables, réduisant ainsi les émissions de carbone. La Suisse détient par ailleurs un excellent mix énergétique avec un bas niveau d'émission de CO2 pour la production de l'électricité très bas.
4. Coûts d'exploitation réduits : les coûts d'exploitation des véhicules électriques sont généralement inférieurs à ceux des véhicules à essence ou diesel en raison de la réduction des coûts de carburant et de la maintenance simplifiée.
5. Image positive : l'utilisation de véhicules électriques renforce l'image de la commune en tant qu'entité soucieuse de l'environnement et de la santé publique.
6. Réduction de la dépendance aux combustibles fossiles : en utilisant des véhicules électriques, la commune contribue ainsi à la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles, ce qui est bénéfique pour la sécurité énergétique à long terme.
7. Amélioration de la qualité de vie : une flotte de véhicules électriques à la voirie peut améliorer la qualité de vie des résidents en réduisant la pollution de l'air et le bruit, ce qui peut également avoir des avantages pour la santé publique.

En résumé, l'achat de ce véhicule électrique pour une utilisation par la voirie peut être considéré comme une démarche favorable sur les plans environnemental, économique et social, en contribuant à réduire la pollution, les coûts d'exploitation et les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant la qualité de vie des employés de la voirie et des résidents.

Le parti socialiste approuvera donc cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Merci. »

Leonore Lovis (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le véhicule utilitaire actuel arrive en fin de vie et les réparations sont coûteuses. Dès lors, son remplacement devient nécessaire. Le groupe des Vert-e-s accueille très favorablement la proposition de crédit d'engagement de 120'000 francs pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire électrique qui aura un impact positif pour la santé et le confort des employés de la voirie ainsi que pour l'environnement. Les Vert-e-s saluent la volonté de la commune de montrer l'exemple en acquiesçant un véhicule électrique, particulièrement adapté pour le type de trajets effectués, avec des nombreux arrêts et départs successifs. De plus, la présence d'un point d'entretien à proximité est rassurante.

Notre groupe prend note que grâce au compacteur, le nouveau véhicule aura une plus grande capacité que le véhicule actuel et que le modèle choisi est pertinent qu'il y ait fusion ou non. Dès lors, lors de sa séance de préparation du 21 septembre, le groupe des Vert-e-s a accepté à l'unanimité des membres présents ce crédit d'engagement. Merci pour votre attention. »

Bruno Gomes (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance de préparation du 21 septembre, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'achat du véhicule utilitaire électrique.

Nous remercions l'auteur de cet excellent rapport et aussi d'avoir tenu compte de critères d'achat de ce véhicule tels que la stratégie communale à long terme en faveur de l'environnement, l'écologie et la santé des collaborateurs.

Nous acceptons le projet concernant une demande de crédit de 120'000 francs pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour la qualité de son rapport, qui a été étudié jeudi 21 septembre.

Nous nous sommes posés quelques questions :

- est-ce que le logo de Laténa pourra bien être mis sur le véhicule utilitaire ?
- beaucoup de légendes circulent au sujet des véhicules électriques (il n'y a pas que l'ancien président américain qui émettait des doutes à ce sujet), si bien que notre groupe est allé chercher quelques réponses afin de déterminer si le véhicule est réellement écologique et les a obtenues auprès du TCS – acquéreur de notre magnifique camping

est-ce que les voitures électriques sont écologiques si l'énergie n'est pas renouvelable ? l'empreinte carbone d'une voiture électrique est d'autant meilleure que l'électricité est produite à partir de sources d'énergies renouvelables ; c'est précisément parce que les énergies renouvelables remplacent de plus en plus les combustibles fossiles dans la production d'électricité que le passage aux voitures électriques contribue de plus en plus à la protection du climat ; même en Allemagne, là où il y a beaucoup de production de charbon – la moitié de l'électricité est encore produite par des centrales à charbon et à gaz – une voiture électrique est plus respectueuse du climat qu'une voiture à essence ; toutefois, l'avantage est moindre qu'en Suisse (comme cela a été relevé par M. Carneiro Costa) ; au lieu de 30 tonnes en Suisse, la même voiture électrique en Allemagne produit actuellement environ 50 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre. ; en Europe, il n'y a qu'en Estonie et en Pologne où le passage à la voiture électrique ne se justifie pas encore, pour des raisons climatiques

- combien d'électricité serait nécessaire à l'électrification des transports ? cette question revient souvent ; les gens disent qu'ils sont sceptiques au sujet de la voiture électrique parce qu'il faudrait beaucoup trop d'énergie et qu'on n'y arriverait jamais ; c'est 15 à 20% de la consommation en électricité en Suisse qu'il faudrait si l'entier du parc automobile était converti en parc électrique
- qu'arrive-t-il aux batteries des véhicules électriques ? il existe des processus appropriés pour le recyclage industriel des batteries des véhicules électriques ; cela signifie que les matières premières telles que le cobalt, le lithium, l'aluminium et le cuivre peuvent être récupérés ; une autre possibilité pourrait être une utilisation dite de second life des batteries, par exemple en tant que batterie statique servant à stocker l'électricité à la maison ; une batterie n'est généralement pas cassée après 200'000 km ; seule sa capacité de stockage diminue et cela est moins important pour le stockage stationnaire que pour la voiture
- qu'en est-il du smog électrique ? il est impensable que dans quelques années les voitures électriques soient interdites en raison d'émissions trop élevées d'électrosmog ; aucun rayonnement électromagnétique n'est mesuré sur les voitures électriques
- l'avenir appartient-il plutôt à l'hydrogène ou au gaz ? en effet, certaines personnes disent que la voiture électrique n'est qu'une phase de transition ; l'expert ne pense pas car les moteurs électriques à batterie sont beaucoup plus efficaces que tous les autres ; du moins en ce qui concerne les voitures, les voitures électriques sont intéressantes car elles pourront bientôt répondre à pratiquement tous les besoins, à condition que l'infrastructure de recharge soit développée en conséquence ; si c'est le marché privé qui gère les capacités de recharge, évidemment qu'il installera des stations de recharge car il y a de l'argent qui se perd ; des solutions devront être trouvées pour ceux qui ne vivent pas dans des maisons individuelles et n'ont pas leur propre système de recharge ; vous aurez peut-être vu, cette semaine, que le Grand Conseil a voté différents projets qui permettront d'installer des systèmes de recharge dans les locatifs ; la situation pourrait être différente pour les

camions, en particulier pour les longues distances avec de lourdes charges ; pour cet usage, des véhicules à combustible utilisant l'hydrogène comme carburant pourraient être utilisés à l'avenir

- qu'en est-il de l'énergie solaire dans la circulation ? la production d'électricité à partir de l'énergie solaire a un grand potentiel et nous pouvons le constater dans notre commune qui le développe beaucoup

Notre groupe est donc convaincu par l'énergie électrique, par les moteurs électriques et il félicite le Conseil communal de le faire.

Notre groupe s'est encore posé une question sur l'utilisation du fonds à vocation énergétique, dans lequel seront prélevés 30'000 francs pour financer l'investissement de 120'000 francs. Nous nous sommes demandé quelle serait la manière la plus efficace pour utiliser ce fonds, l'objectif aux yeux de notre groupe étant qu'on utilise les montants qui permettent de produire le plus d'économie d'émissions de CO2. En lisant le rapport, sur ce point-là, nous n'avions aucune information et nous souhaitons qu'il y ait, au sein du Conseil communal, une petite réflexion sur comment utiliser le fonds de la manière la plus efficace.

Pour ceux qui étaient au corso fleuri de la Fête des Vendanges, vous aurez certainement vu un magnifique goupil qui défilait. Il s'agit de celui de la Ville de Neuchâtel et je terminerai en souhaitant un joyeux anniversaire à notre conseiller communal Heinz Hoffmann qui le fête aujourd'hui et je pense qu'on peut l'applaudir.

– Applaudissements –

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 33 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est surtout l'équipe de la voirie qui vous remercie ce soir, ainsi que le Conseil communal. Je peux vous rassurer en vous indiquant que la pose d'une installation photovoltaïque est dans le pipeline. Lors du prochain Conseil général, vous pourrez voter le crédit pour la pose de cette installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de la voirie. Merci. »

15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision du règlement du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pas de prise de parole, merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Belul Bajrami (PVL), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre commission s'est réunie et a accepté à l'unanimité des membres présents le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision du règlement du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie. Merci. »

Vincent Storrer (Les Vert-e-s), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour la qualité de son travail et de la présentation du rapport.

La commission a accepté à l'unanimité la révision du règlement du Syndicat afin de modifier entre autres, son but, en y ajoutant l'exploitation de la déchetterie intercommunale article 3b).

Le Syndicat s'en occupe déjà depuis plusieurs années. Je vous remercie. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans notre séance de préparation du 19 septembre écoulé, nous avons pris connaissance des modifications à apporter au règlement du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie.

Compte tenu des raisons et justifications évoquées dans le rapport du Conseil communal concernant cet objet, l'Entente de La Tène acceptera à l'unanimité de ses membres présents ce soir, cette révision dudit règlement. »

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil général se prononce sur le but du syndicat intégrant la gestion de la déchetterie. Le rapport du Conseil communal au Conseil général est soutenu à l'unanimité des membres présents du parti socialiste de La Tène. Merci. »

Tammy Butin (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLRT a validé à l'unanimité la révision du règlement du Syndicat Intercommunal de la Châtellenie comme proposé dans l'arrêté du Conseil communal. La déchetterie faisant partie du quotidien du syndicat depuis de nombreuses années il est logique de rajouter cette activité dans les buts du syndicat. Et nous tenons aussi à remercier le syndicat pour l'augmentation des horaires d'ouverture de la déchetterie de Cornaux les samedis après-midi. Merci pour votre attention. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'intérêt de se connecter à notre réseau d'eaux usées n'est pas récent de la part des communes d'Ins et Müntschemier, car cela date de 2017 déjà. Une telle pratique est existante pour la déchetterie de Cornaux.

Les investissements pour cette connexion sont portés dans leur totalité par les deux communes en question.

Le groupe Vert-libéral ne voit pas d'inconvénient à accepter à l'unanimité le projet d'arrêté ci-après concernant la révision du règlement général du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci. »

16. Interpellations et questions

Question de la conseillère générale Nadia Chassot (PLRT) « Nos agents de sécurité le week-end ? »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la réponse est oui. Est-ce que les ASP travaillent le dimanche ? Oui. Je vais quand-même en dire plus. Je pourrais écrire un livre à ce sujet.

Nos ASP ou les communes ne sont pas là pour remplacer les missions des forces de l'ordre du Canton ou compenser leurs déficiences. Elles ont leurs missions, nous avons les nôtres.

La police neuchâteloise doit remplir au mieux ses missions même si l'effectif est pour l'instant réduit au poste du Landeron. La nuit, il est remplacé par les patrouilles de la police secours.

Pour les manifestations, les organisateurs doivent assurer eux-mêmes une sécurité interne, ce n'est pas à nos agents de le faire. Ils peuvent tout au plus les aider pour des cas spéciaux ou intervenir aux abords de la manifestation, comme par exemple pour les places de parc.

Oui, les agents de sécurité public sont présents 7 jours sur 7 selon un planning hebdomadaire bien défini en fonction de leurs missions, leurs cahiers des tâches et les manifestations qui se déroulent dans notre commune.

Enfin vous savez tous que nous sommes sur le fil du rasoir et que nous devons sélectionner les missions quotidiennes. Hauterive en a fait l'expérience dernièrement. Merci. »

Question de la conseillère générale Leonore Lovis (Les Vert-e-s) « Prolongement de la ligne de trolleybus 101 »

Leonore Lovis (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la zone touristique et sportive du sud-est de Marin, avec la plage de La Tène, l'Auberge de La Tène, le camping et un peu

plus loin, les terrains de foot et le centre sportif est très fréquentée. De plus, le quartier s'est beaucoup développé ces 4 dernières années, avec de nombreuses nouvelles habitations au sud de la Rue Paul-Vouga. A l'heure actuelle, la ligne transN 101 s'arrête, comme vous le savez, au niveau de la gare de Marin. Seule la ligne 133 dessert la zone en direction du CIS, avec moins de 10 bus/jour, ceci du lundi au samedi uniquement. Il est regrettable que cette partie de la commune ne soit quasi pas desservie par les transports publics. Sans réelle alternative, la voiture devient le moyen de transport privilégié pour s'y rendre. De plus, pour les gens sans voiture provenant de l'extérieur de notre commune, la distance à parcourir à pied depuis la gare jusqu'à l'extrémité de cette zone peut être décourageante. Une meilleure liaison de cette partie de notre commune au système de transports publics existant me paraît souhaitable et utile pour un grand nombre. Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, quelle est la situation au sujet d'un potentiel prolongement de la ligne 101 en direction de la zone touristique (plage, camping) et sportive (CIS, terrains de foot) de La Tène ?

Une prolongation de la ligne 101 jusqu'au site touristique de La Tène n'est à ce jour pas prévue dans la planification du réseau urbain de transports publics. Une prolongation de cette ligne engendrerait une augmentation du temps de parcours de la ligne (potentiellement une nécessité d'augmenter le nombre de véhicules et de chauffeurs). D'un point de vue technique, la prolongation de la ligne 101 n'est à ce stade pas envisageable dans la mesure où elle est assurée par des trolleybus qui ont besoin d'un réseau filaire pour fonctionner. Aussi pour prolonger cette ligne jusqu'au site de La Tène il serait nécessaire de poser environ trois kilomètres de ligne de contact. Le coût est estimé à 1 million de francs du kilomètre, à la charge de la commune. Cela dit, le Conseil communal travaille actuellement sur l'amélioration de la desserte en transports publics d'un point de vue très général. Il y a à ses yeux un intérêt manifeste d'améliorer la desserte du site touristique de La Tène, en particulier lors de la saison d'été.

Des démarches ont-elles été entreprises auprès de l'entreprise transN ?

A ce jour aucune démarche concrète n'a (encore) été entreprise auprès de transN. Il est néanmoins précisé que la ligne 107 sera pour sa part détournée sur les Champs-Montants avec de nouveaux véhicules trolleybus déperçables électriques, ayant ainsi la capacité de desservir les Champs-Montants sans ligne de contact. Les premiers véhicules commandés arrivent avec peine (retard du fabricant). transN en a commandé 30 unités. 18 unités seront engagées sur les lignes urbaines du Littoral, en particulier sur les lignes 102 et 107. A noter que la ligne 107 devrait passer à la cadence 10 minutes, normalement dès le changement d'horaire décembre 2024, avec desserte des Champs-Montants et fusion des lignes 102 et 107.

Y a-t-il des projets pour desservir cette zone de la commune en plus de la ligne de bus 133, et dans quels délais ?

Les communes de l'Entre-deux-Lacs se sont réunies dans un projet de développement et renforcement de l'offre de transports publics de l'Entre-deux-Lacs (en particulier l'offre en bus) en collaboration avec le Seeland bernois. Plusieurs objectifs d'amélioration ont été fixés, notamment une nouvelle liaison entre l'Entre-deux-Lacs et la région Seeland – Ins, Erlach et les localités attenantes, dont les objectifs ont été fixés et également une meilleure desserte des localités de Thielle, Wavre, Epagnier et du site touristique de La Tène. La cadence de desserte de ces localités pourrait passer à 30 minutes avec une desserte le dimanche. L'étude est à ce stade insuffisamment avancée pour apporter plus d'informations. On peut néanmoins affirmer que l'ensemble des parties prenantes de cette étude sont en accord avec les objectifs à atteindre, tant du côté neuchâtelois que bernois.

Pour rappel, une tentative de relier le site de La Tène avec le réseau urbain a été menée voilà une vingtaine d'années. Elle consistait à relier l'arrêt transN de la gare avec le site de La Tène par une navette qui circulait à la cadence des arrivées des lignes urbaines et du train. Par manque de fréquentation cette navette a été abandonnée après seulement quelques années de fonctionnement, la couverture des coûts étant insuffisante à l'époque.

Enfin, en référence aux projections budgétaires dès 2024 et les informations de l'Etat, le Conseil communal est inquiet de la diminution du cofinancement du trafic régional voyageur par la Confédération. Des suppressions de lignes sont conséquemment possibles sur le long terme si la Confédération devait pérenniser cet état de fait. »

17. Lettres et pétitions

Néant

18. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, quelques mots sur le camping et la zone publique de La Tène.

La première année d'exploitation du camping de La Tène par le TCS touche presque à sa fin. La transmission du camping au TCS s'est bien passée et s'est déroulée dans une collaboration très constructive.

Le TCS devrait prochainement informer la population des travaux qui seront planifiés dans la zone du DDP, mais nous souhaitons ce soir vous informer des travaux qui seront entrepris par la commune.

Si vous vous remémorez le rapport présenté au Conseil général en mars 2022, nous sommes donc déjà à la fin de l'étape 1, étape qui prévoit un premier agrandissement de la zone publique de La Tène. Pour rappel, votre Autorité a accepté en même temps la cession du camping par un DDP et un crédit d'engagement de 237'000 francs pour réaménager l'extension des zones publiques. Le premier agrandissement de la zone publique consistera donc à remettre en domaine public l'espace occupé jusqu'à présent par les camping-cars, qui représente tout de même près de 2'000 m². Tous les éléments calcaires de cette zone, soit le bitume, les graviers et les pavés gazons seront retirés et la zone sera végétalisée et quelque peu arborisée. Des arbres qui seront bénéfiques au confort estival des baigneuses et baigneurs. Ces travaux se dérouleront entre l'automne et l'hiver prochain.

La deuxième extension de la zone publique interviendra à fin 2025, où la première rangée des emplacements du camping sur l'île reviendra en domaine public.

Fusion

Les travaux du comité de pilotage de la fusion ont quelque peu changé et c'est maintenant le groupe interpartis des 4 communes qui a pris le devant de la scène. Le 26 novembre aura lieu la votation sur la fusion et le Conseil communal souhaite rappeler au Conseil général et à toute la population qu'il est important d'exprimer son choix et d'aller voter. Merci de votre attention. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais donner quelques informations au sujet du chantier de Thielle.

Il y a juste un mois que le chantier a débuté. Il s'agit de l'aménagement de la localité de Thielle dans une zone à 30 km/h.

Un plan est projeté sur l'écran et commenté. Il est annexé au présent procès-verbal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, petite précision suite à cette présentation. Yatoo Family Center ouvrira ses portes le 7 octobre prochain. Par conséquent, avec tous ces changements, il faudra encore compter avec la circulation liée au trafic desservant Yatoo. Nous demandons donc aux riverains de faire preuve d'un peu de patience. Merci. »

b. bureau du Conseil général

Néant.

19. Divers

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous l'aurez constaté, un grand chantier s'est ouvert à la rue des Falaises pour la fin du raccordement du quartier anciennement Tournesols, désormais Mosaique. Les premiers habitants ont emménagé ce lundi et le quartier s'anime. Ce quartier offrira un cheminement piéton avec une servitude d'usage public pour traverser en diagonale de la rue de Foinreuse jusqu'au bout de la rue des Couviers et je voulais recommander au Conseil communal de communiquer à ce sujet, voire de faire un couper de ruban, puisque cela offrira un magnifique petit cheminement assez sympathique à travers ce quartier. Pour ceux qui ont la nostalgie des tournesols de l'époque, on pourra maintenant y passer. Il y a juste le renard qui est un petit perdu parce qu'il n'a plus à se cacher dans les tournesols mais néanmoins, c'est un beau développement pour notre commune dans une zone bien équipée. J'ai pu voir que les premiers habitants qui sont arrivés sont de jeunes familles avec des enfants qui viendront occuper notre magnifique complexe scolaire. C'est bien pour le renouveau de notre commune, puisque cela représente une centaine de nouveaux habitants, après les quartiers de La Tène dont ma préopinante a

parlé. Il s'agit encore d'un beau développement pour notre commune et aussi de bons contribuables, on l'espère. Merci beaucoup de votre attention. »

Monique Calame (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite m'adresser au Conseil communal, sachant que je suis domiciliée aux premières loges du spectacle des travaux d'aménagement du village de Thielle et les riverains se posent beaucoup de questions. Nous voulons bien y mettre de la bonne volonté, mais nous souhaiterions obtenir des réponses par rapport à quelques éléments.

La rue des Broillets n'est pas conçue pour admettre ou accepter des camions. Elle n'a pas la capacité de supporter le poids de ces véhicules et je suis scotchée d'apprendre que le bus n'y passera pas durant 6 semaines, mais pendant un an et demi. Je ne sais pas quel poids cela représente, mais la rue est étroite et comporte des chicanes (heureusement, car les usagers ne roulent jamais à 30 km/h). Par conséquent, nous nous inquiétons beaucoup pour ce passage, dès lors qu'il s'agit d'un quartier résidentiel de petites villas. Il n'y aura pas de problème s'agissant des camions qui viendront par la route de Cornaux en direction de Berne, mais il y en aura forcément qui passeront et nous avons d'ores et déjà pu voir, durant les travaux de Yatoo Family Center, tous les trax qui ont passé et qui ne respectent pas la limitation à 30 km/h. Ils passent à 30 cm des palissades et nous nous demandons tout le temps si cela va être arraché. Au niveau du bruit, je ne vous explique pas, c'était épouvantable ces dernières semaines.

Une autre chose qui nous inquiète et que nous avons déjà relevée lors de la dernière séance du Conseil général, c'est le centre de loisirs, dont le trafic sortira pratiquement à la même place que l'entrée de la rue de Broillets. Le petit obstacle, qui obligeait à faire une chicane, a été enlevé et je trouve que l'on facilite un peu trop le passage. Dès que les gens viendront au Yatoo Family Center par notre rue parce que le trafic sera détourné, les habitudes seront prises, donc bonjour la circulation. Je vous remercie de votre attention. »

Bruno Gomes (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la paroisse catholique de Saint-Blaise organise son marché aux puces samedi 14 octobre de 8h00 à 17h00 et dimanche 15 octobre de 8h00 à 17h00. Vous êtes tous les bienvenus, juste pour boire un café ou autre. Merci. »

Vincent Storrer (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est pour vous avertir que les dates du Laténa Tour sont sorties de presse. Ce sont les soirées que nous organisons avec le comité pro-fusion. Plusieurs personnalités locales de divers horizons seront présentes pour exposer leur vision de la fusion. Trois animateurs animeront ces soirées en trois phases (présentation du projet, personnalité et table ronde).

Ces soirées se dérouleront toutes à 19h30, à l'Auditoire de Saint-Blaise le 18 octobre, à la salle BSP à Hauterive le 26 octobre, au Chasseur à Enges le 2 novembre et l'Espace Perrier le 8 novembre. Un site internet a été créé, www.laten-a-oui.ch que je vous propose de visiter. Nous avons comme idée d'y insérer des photos de personnes qui sont en faveur de la fusion. Vous pouvez donc volontiers m'envoyer vos photos via mon adresse mail. Je vous donne aussi nos super badges. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h31.

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

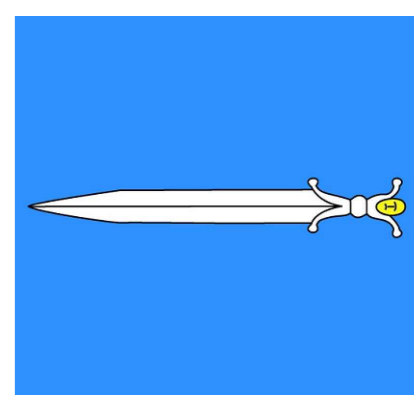
Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

R. Kummer

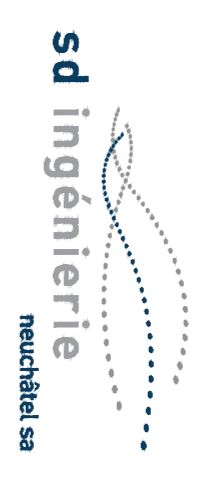
P. Perret



Commune de La Tène
Aménagement urbain de Thielle

Situation générale

DOSSIER : 5206
PLAN N° : 001
FORMAT : 126 x 59,4 cm
ECHELLE : 1:500
Projet définitif



DATE	DESS.	CONTR.	MODIFICATIONS
27.08.2021	LH	MA	
17.09.2021	LH	MA	Pré-di-Pont : tracé, trottoir + 2 débordements / Le Veigar : abutius + 1 accès
12.09.2022	RS	DJ	Projet définitif

REMARQUES DIVERSES
L'UTILISATION DE CE PLAN EST TENU DE VÉRIFIER L'EMPLACEMENT DES CONDUITES ET CALCULATIONS AUPRES DES SERVICES CONCERNÉS AVANT TOUTES INTERVENTIONS.

Roi : \\sd\projets\5206\152061\trajet\Projet\Aménagement\02 - Projet définitif\0113 - Situation.dwg

LEGENDE

- | | |
|-----------------------|--|
| Existant | Projet |
| Chaussée | Chaussée (reprise enroce uniquement) |
| Trottoir | Chaussée (reprise enroce et fondation) |
| Accès | Projet comme OFROU (reprise enroce uniquement) |
| Bâtement | Surface colorée |
| Parcelle OFROU | Trottoir (reprise enroce et fondation) |
| | Zone verte |
| | Talus 2/3 |
| | Trot central carrossable (reprise enroce uniquement) |
| | Lisière |
| Bordure franchissable | Cobure |
| Gros arbre | Bordure franchissable |
| | Gros arbre |

